



Chers Parents, Chers Enfants,

« AIRE DE CIRQUE » ouvre à nouveau son chapiteau à partir du mercredi 15 septembre 2022 (les horaires de chaque atelier figurent sur le règlement intérieur).

Nous vous prions de trouver ci-joint tous les documents nécessaires pour l'inscription de votre enfant à « AIRE DE CIRQUE ».

Pour nous permettre d'organiser au mieux l'accueil de votre enfant, nous vous demandons de nous renvoyer ce dossier **par courrier avant le démarrage des ateliers**. - Quartier de la Plaine - 40800 AIRE/ADOUR ou le remettre à l'animateur après la première séance.

Le nombre de places par groupe étant limité, les inscriptions seront prises suivant l'arrivée des dossiers complets.

Nous vous demandons donc de nous retourner :

- la fiche d'inscription « AIRE DE CIRQUE » dûment remplie et signée,
- la fiche sanitaire dûment remplie par vos soins
- le paiement par chèque à l'ordre de l'AFCA correspondant au droit d'inscription et au coût pédagogique annuel

Vous avez la possibilité de régler le coût pédagogique en donnant 3 chèques qui seront encaissés chaque début de trimestre. Sur le 1^{er} chèque, les droits d'inscription sont à rajouter : cotisation + licence (inutile de faire 2 chèques)

L'inscription à l'atelier de cirque est un engagement annuel, un élève qui arrête en cours d'année (sauf cas de force majeure : déménagement, raison médicale sur certificat médical...) ne peut prétendre à aucun remboursement.

Dans l'attente de vous retrouver et avec nos remerciements,
Veuillez agréer, Chers Parents, Chers Enfants, nos salutations distinguées.

L'équipe de direction